

2021 DDCT 50 délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris a expérimenté, développé et renforcé de nouvelles formes de participation citoyenne, donnant aux Parisiennes et Parisiens plusieurs capacités d'actions démocratiques: mise à l'agenda politique de thématiques, formulation de recommandations pour éclairer la Ville dans ses choix dans le cadre des différentes instances de participation, participation à l'orientation du budget d'investissement avec l'instauration du Budget participatif. Ce parcours s'est aussi enrichi de dispositifs spécifiques donnant aux Parisiennes et Parisiens les moyens de s'engager, avec par exemple le programme des Volontaires de Paris.

La Ville de Paris souhaite poursuivre la mise en œuvre de cette démocratie continue qui allie démocraties représentative et participative. Elle privilégie pour cela une approche itérative visant à expérimenter et agir d'une part, évaluer et enrichir les dispositifs d'autre part. C'est dans cette logique que le budget participatif a fait l'objet d'évolutions récentes permettant, par exemple, d'instaurer le jugement majoritaire comme mode de scrutin.

Face au défi démocratique actuel, il s'agit désormais de franchir une nouvelle étape avec la mise en place de trois dispositifs inédits permettant d'incarner un véritable continuum démocratique pour les Parisiennes et les Parisiens.

1/ L'instauration de l'Assemblée citoyenne : un espace inédit pour permettre aux citoyennes et citoyens de s'informer et se former autour des politiques publiques, faire entendre la voix des Parisiennes et Parisiens, et peser sur la décision publique :

Prévue dans la première délibération citoyenne de France votée par le Conseil de Paris en septembre 2019, l'Assemblée citoyenne est une instance délibérative conçue comme la clef de voûte des dispositifs et instances existants. Dans un objectif de représentativité, elle est la première instance permanente réunissant 50 membres sélectionnés par tirage aléatoire, et à l'image de la diversité des Parisiennes et Parisiens.

Son ambition est inédite tant dans sa conception, que dans l'accompagnement proposé aux membres ou encore dans les prérogatives qui seront les siennes. L'Assemblée deviendra le pivot de la participation citoyenne à Paris et travaillera en lien avec le Conseil de Paris et les autres instances de participation existantes.

Dans ce cadre, il est proposé de lui confier trois missions principales :

- **Assurer la veille citoyenne** : Pour découvrir l'actualité municipale et faire entendre la voix des Parisiennes et Parisiens, les membres de l'Assemblée citoyenne auront la possibilité d'échanger directement avec les Adjoints à la Maire de Paris et de découvrir les grands projets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de Paris. Les membres auront également la possibilité de poser une question d'actualité par séance aux élus de la Ville de Paris autour des sujets de préoccupations des Parisiennes et Parisiens. Ils auront des échanges réguliers avec les autres instances de participation (Conseil parisien des Européens, Conseil des générations futures ou impulsion d'une nouvelle dynamique pour le Conseil parisien de la jeunesse) pour mener des propositions communes.

- **Comprendre, décrypter et évaluer un projet ou une politique municipale :** les membres de l'Assemblée citoyenne pourront choisir de consacrer leurs travaux à une problématique spécifique et d'approfondir ses enjeux. Ils auront ainsi la possibilité d'auditionner des Adjointes à la Maire, des Maires d'arrondissements, des services de la Ville de Paris ou des experts en lien par exemple avec le Conseil des générations futures. Il sera donné la possibilité de déclencher une conférence citoyenne, ou lancer une mission pour évaluer l'impact de certaines politiques publiques de la Ville de Paris, en lien avec les élus du Conseil de Paris.
- **Proposer et peser sur la décision publique :** À la suite de l'approfondissement de ces thématiques, des propositions concrètes pour agir pourront être formulées par l'Assemblée citoyenne et présentées devant le Conseil de Paris, à travers la possibilité d'émettre des vœux ou délibérations citoyennes.

Les membres de l'Assemblée Citoyenne seront indemnisés pour leur engagement selon leur présence effective aux différentes séances de travail, formalisée par un état de présence signé par le participant. Il est proposé de se baser sur le même montant d'indemnité que celui versé aux jurés d'assises, soit une indemnité égale à 88 € pour une intervention journalière de 7 heures, soit 12,57 € par heure. L'indemnité versée aux membres de l'Assemblée Citoyenne ne peut dépasser l'équivalent d'une à deux journées par mois, soit un montant compris entre 88 à 176€ par mois. Conformément à l'article 1 A du Code général des impôts, ces indemnités font partie du revenu global imposable dans la catégorie "Traitements, salaires, indemnités, émoluments...".

2/ Un meilleur accompagnement du secteur associatif avec l'instauration du Conseil parisien des associations :

La densité de la vie associative à Paris est unique. Plus de 80 000 associations sont actives sur le territoire parisien, de l'intérêt local à la portée internationale et 700 000 bénévoles y sont engagés. Près de 5 000 associations se créent chaque année à Paris et 116 000 salariés s'investissent dans les 11 300 associations employeuses.

Les associations constituent un bien commun inestimable pour notre Ville. Paris reconnaît aux associations la capacité de contribuer à l'intérêt général et à faire progresser l'action publique. Soutenues à chaque étape de leur développement par la Ville, les associations parisiennes bénéficient des ressources financières pour la mise en œuvre de leurs projets. Un ensemble unique d'équipements publics et de professionnels est dédié à leur accompagnement au sein des Maisons de la vie associative et citoyenne et du Carrefour des associations parisiennes, lieu de ressources, de conseils et de formation des acteurs associatifs. C'est pour aller encore plus loin que la Ville de Paris, avec le soutien du mouvement associatif, a co-élaboré la Charte d'engagements réciproques.

Conformément à l'article 5 de la Charte, la première mission du Conseil parisien des associations sera d'assurer son suivi et son évaluation. À ce titre, le Conseil parisien des associations sera une instance consultative et participative, chargé d'exprimer les demandes, les besoins et les attentes des associations parisiennes. Il constituera un cadre structuré de dialogue et de collaboration entre les associations et les élus mais aussi d'interactions avec les autres acteurs de la démocratie participative en particulier l'Assemblée citoyenne. Pour la municipalité, il servira d'éclaireur pour une meilleure prise en considération des attentes du secteur associatif. Enfin, il sera le laboratoire d'idées nouvelles pour enrichir les politiques municipales à destination des associations.

Pour cela, le Conseil parisien des associations aura une fonction d'interpellation et pourra porter ses propositions auprès des élus du Conseil de Paris sous forme de vœux.

Comme stipulé dans le règlement intérieur élaboré conjointement avec les associations, le Conseil parisien des associations sera composé de 100 associations représentant la

diversité du tissu associatif parisien : des fédérations et autres réseaux associatifs parisiens, des associations expertes du développement de la vie associative, des acteurs associatifs de terrain de toutes tailles et intervenant dans des domaines variés. Une représentativité effective sera garantie aux associations de petite taille ainsi que celles agissant dans les quartiers prioritaires de Paris.

Pour devenir membres, les associations doivent faire acte de candidature et signer ou avoir signé la Charte d'Engagements réciproques de 2019.

Un budget global de 50 000 euros sera alloué à l'Assemblée citoyenne et au Conseil parisien des associations pour leur permettre de solliciter des études et expertises sur les sujets de travail retenus par ses membres.

3/ Renforcer la démocratie « du faire » avec la possibilité de s'engager et d'agir près de chez soi:

La participation citoyenne s'incarne également dans l'action, dans une « démocratie du faire ». C'est pourquoi il est également proposé de poursuivre et de renforcer la participation des Volontaires de Paris dans le projet de la Ville du Quart d'heure, avec pour objectif à moyen terme de mettre en place de véritables « communautés locales » de Volontaires de Paris dans chaque quartier parisien.

La communauté des Volontaires de Paris, rassemble plus de 30 000 Parisiennes et Parisiens, formés et agissant dans leur quartier et à l'échelle de Paris pour répondre aux crises sociales, sanitaires et écologiques que nous traversons. Fondée notamment sur les principes de résilience urbaine et d'action citoyenne à l'échelle la plus proche des Parisiennes et des Parisiens, la communauté des Volontaires de Paris s'inscrit au cœur du projet de la Ville du Quart d'heure. En lien avec les Maires d'arrondissement, chaque communauté locale deviendra ainsi la porte d'entrée privilégiée pour l'engagement citoyen de proximité et un levier pour la mise en œuvre locale des politiques publiques.

Au cours de l'année 2019 et des étés 2020 et 2021, les Volontaires de Paris ont été mobilisés avec succès sur de nombreuses initiatives localisées, comme la Nuit Blanche, les dispositifs de lutte contre la Covid-19, l'accueil en EPHAD et dans les centres de vaccination ou encore en appui à l'animation des manifestations culturelles ou sportives. Tout en permettant aux Parisiennes et aux Parisiens de s'engager au plus près de chez eux, la communauté des Volontaires de Paris a ainsi fourni un appui précieux à l'organisation de dispositifs et d'événements dans les quartiers parisiens, prouvant ainsi leur pertinence au niveau local.

À plus court terme, les Volontaires de Paris peuvent jouer un rôle essentiel dans l'animation des principaux axes du projet de la Ville du Quart d'heure, notamment par leur présence dans des lieux-clés comme les cours d'écoles ouvertes les week-ends, les kiosques citoyens ou encore les futurs plateaux artistiques et les *Sport social clubs*. Il est également proposé d'amplifier l'implication des Volontaires de Paris dans le maillage associatif local pour identifier, en coopération avec les acteurs associatifs, les Directeurs du développement de la vie associative et citoyenne (DDVAC) et les Maisons de la Vie Associative et citoyenne (MVAC), des moyens de faire vivre les initiatives du projet de la Ville du Quart d'heure.

Pour atteindre ces objectifs, il est proposé de :

- créer des communautés locales de Volontaires de Paris, dont la partie localisée de l'animation sera gérée au niveau des arrondissements, par le biais en particulier des DDVAC, MVAC et des futurs pôles d'animation de la vie locale en arrondissement, afin de faciliter l'engagement des citoyennes et des citoyens au plus près de chez eux.
- impliquer les Volontaires de Paris dans la mise en œuvre concrète du projet Ville du Quart d'heure.

- organiser des événements de mobilisation de la communauté des Volontaires de Paris dont la programmation serait territorialisée et thématisée selon les priorités du projet de la Ville du Quart d'heure. Ces événements permettraient de créer un élan autour de la communauté des Volontaires de Paris qui donnera une visibilité accrue à l'offre d'engagement proposée aux Parisiennes et aux Parisiens. Les Maires d'arrondissement et les Adjoints à la Maire de Paris seront associés pour construire la programmation de ces événements dans tous les quartiers.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer autour

La Maire de Paris

|
|